

Fondation **AJD** Maurice Gounon

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LOGEMENT A LA MAJO-PARILLY

CONDITIONS D'ÂGE

Les candidats doivent être âgés de plus de 18 ans et de moins de 25 ans. Cependant il existe quelques possibilités pour des candidats âgés de 25 à 30 ans sur dérogation exceptionnelle.

CONDITIONS DE RESSOURCES

Les candidats doivent pouvoir justifier de ressources suffisantes leur permettant de régler régulièrement leur loyer mensuel.

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DE LOGEMENT

Afin d'établir une candidature, le candidat(e) doit obligatoirement réunir tous les documents demandés et prendre rendez-vous avec un éducateur pour un entretien individuel. Ce dernier a notamment pour but d'examiner la situation sociale et financière du candidat au logement. En l'absence de la totalité des pièces constitutive du dossier, ce dernier ne sera pas présenté à la commission d'admission.

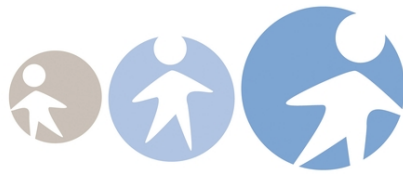
La commission d'attribution de logement se réunit toutes les semaines (actuellement les mardi après-midi), c'est elle qui accorde ou refuse l'accès au logement aux candidats.

Le candidat doit ensuite téléphoner pour connaître la décision de la commission.

DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Afin d'établir un dossier Locapass et une demande APL, il faut une copie :

- De la carte nationale d'identité, de la carte de séjour, du récépissé de demande de statut de réfugié ou autre pièce d'identité officielle (en cours de validité).
- Du contrat de travail, du certificat de stage ou de formation, du certificat de scolarité...
- Des 3 derniers bulletins de salaires ou rémunération stage, de bourse ou de droit ASSEDIC.
- Des 2 derniers avis d'imposition ou de non-imposition.
- De l'attestation de Sécurité Sociale.
- 2 Relevés d'identité bancaires ou postaux.
- De votre CV.
- Deux photos d'identité.



Fondation **AJD** Maurice Gounon

Attention : Si vous avez une personne qui se porte caution pour vous, vous devez fournir les mêmes pièces justificatives pour la personne se portant caution, ainsi que l'attestation écrite de l'acte de cautionnement.

TARIFS MENSUEL

LES TARIFS HORS APL

Type	Taille	Tarifs
T1	16 m ²	350,49 €
T1'	20 m ²	463,27 €
T1 Bis	30 m ²	508,91 €
T2	50 m ²	526,28 €
T3	60 m ²	540,70 €

Dépôt de garantie 1 mois, loyer payable à terme échu, ouvre droit à l'APL.

ENTRÉE DANS LE LOGEMENT

En cas de décision favorable de la commission de logement, l'entrée effective dans le logement ne peut avoir lieu qu'après la signature du contrat de résidence, du règlement de fonctionnement, de l'état des lieux du logement ainsi que du versement à l'entrée de la totalité des sommes suivantes :

- un loyer mensuel complet.
- le montant d'un loyer au titre de la caution.
- Copie de l'attestation de l'assurance habitation pour le logement.